



A Mesdames et messieurs les président.es de clubs

**Créteil, le 26 mars 2020**

Objet : Campagne ANS 2020

Dossier suivi par Marion Guinot

Courriel : [ans@ffhandball.net](mailto:ans@ffhandball.net)

☎ 01 56 70 72 83 / 07 89 34 52 06

Madame, monsieur

La campagne ANS 2020 va débiter pour la seconde année dans des dispositions qui vous sont désormais plus familières.

Pour rappel en 2019, dans un calendrier très contraint et un dispositif nouveau, ce sont pourtant 1142 dossiers issus de 499 clubs (300 en 2018), 88 comités et 18 ligues qui ont été financés. Sur une enveloppe de 2,532M€, 1 298K€ (51%) ont bénéficié aux clubs, 584K€ (23%) aux comités et 650K€ (26%) aux ligues. Incontestablement, ces nouvelles dispositions plus proches des besoins et de la réalité des clubs ont créé une nouvelle dynamique.

Nous avons reçu notification, par l'Agence nationale du sport, de l'enveloppe fédérale ANS 2020. Celle-ci s'élève à 2,511M€ soit une reconduction à l'euro près de l'enveloppe 2019<sup>1</sup>. Par ailleurs, une somme de 150K€ a été ajoutée à cette enveloppe, par l'agence, à destination exclusive des projets de clubs.

Au total pour 2020, c'est une enveloppe consolidée de **2 660 870€** que le Copil fédéral a réparti entre chaque ligue pour financer les différentes actions déposées par les clubs, les comités et la ligue dans le cadre de la note d'orientations ANS PSF jointe à ce courrier et ce, en respectant les principes suivants :

- **50% à minima** de l'enveloppe initiale devront être consacrés au soutien des actions des clubs
- **100% de l'enveloppe supplémentaire** devront venir compléter le soutien aux actions des clubs

Au plan pratique, votre ligue vous communiquera dans les prochains jours, les coordonnées de la ou les personne(s) référente(s) ANS auprès de la ou lesquelles vous pourrez trouver appui pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier. De même, la ligue vous communiquera un code de subvention spécifique (vous pourrez également retrouver ce code dans le « guide méthodologique pour les clubs ») qui vous permettra, une fois franchie l'étape administrative au sein du « Compte Asso » de constituer votre dossier d'action. Il est rappelé que vous ne pourrez déposer qu'un dossier unique comportant au maximum 3 actions.

---

<sup>1</sup> Déduction faite de la somme affectée, en 2019, à la Nouvelle Calédonie qui rejoint la Corse, Wallis et Futuna dans un dispositif spécifique



**FFHANDBALL**

Par ailleurs, s'agissant du volet « Aide à l'Emploi et l'Apprentissage » de l'ANS, l'Agence nationale du sport a souhaité engager les fédérations dans un partenariat plus étroit avec les DRJSCS en matière de création, de consolidation d'emploi et d'aide à l'apprentissage. Ainsi, sur la base d'orientations propres au Handball, jointe en annexe, la fédération et les ligues exerceront auprès des DRJSCS une mission de conseil, d'expertise et seront saisies pour avis pour toute demande de création, de consolidation d'emploi et d'aide à l'apprentissage.

Aussi, je vous invite à prendre contact dans les meilleurs délais avec votre ligue et/ou votre comité départemental ainsi que le référent emploi de la DRJSCS ou de la DDCSPP pour être accompagné au mieux dans le projet lié à vos besoins éventuels.

Enfin, vous trouverez en annexe à ce courrier, l'ensemble des éléments<sup>2</sup> vous permettant de mettre en œuvre, dès aujourd'hui, et dans les meilleures conditions, je l'espère, cette campagne ANS 2020.

Laissez-moi, donc, dans le contexte sanitaire que vit actuellement notre pays, vous souhaiter bon courage, et vous assurer du plein soutien de la fédération dans la mise en œuvre de ce dispositif et les difficultés que pourriez être amené à rencontrer.

**Joël DELPLANQUE**

**Président de la Fédération Française de Handball**

---

<sup>2</sup> Projet Sportif Fédéral CAP 2024 – Note d'orientations ANS 2020 « classique » - Note d'orientations « Emploi – apprentissage » - Guide méthodologique ANS classique – Guide méthodologique emploi – apprentissage – fiche synthèse apprentissage.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | [ffhb@ffhandball.net](mailto:ffhb@ffhandball.net)  
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z